

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
 MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT CLAR DE RIVIERE

L'an deux mille vingt, le 28 janvier à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par La Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Etienne GASQUET, Maire.

Nombre de Membres :

En exercice :	15
Présents :	9
Votants :	9

PRESENTS : MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Virginie CAZAUX, Jocelyn CIMBER, Martine GIULIANI, Loïc MAHE, Jean-Pierre PAVAN, Jacques RIZZO, Annie SUD.

ABSENTS : Pierre ALFONSO, Geneviève CASTEX, Frédéric MERLY, Jérôme PACHECO, Carine RIBEIRO-SAND, Barbara TROUGNAC.

Madame Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION

le 23 janvier 2020.

DATE D'AFFICHAGE

le 23 janvier 2020.

OBJET DE LA DELIBERATION :

**PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES LIES AUX
 INONDATIONS**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles liés aux inondations qui conformément à l'article R.562-7 du code de l'environnement doit être soumis à l'avis des conseils municipaux des communes compétents pour l'élaboration des documents d'urbanisme dont le territoire est couvert, en tout ou partie, par le plan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles liés aux inondations.

Fait à Saint Clar de Rivière les jours, mois et année ci-dessus.

Le Maire, Etienne GASQUET

